

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs.....	p. 3
Avis aux éducateurs.....	p. 13
Avis aux arbitres.....	p. 14
PV Commission Sportive.....	p. 15
PV Commission Féminine.....	p. 19
PV Commission Jeunes.....	p. 21
PV Commission Litiges et Contentieux.....	p. 26
PV Commission Statut Arbitrage.....	p. 30
Informations diverses.....	p. 32
Mini-jeu.....	p. 35

AGENDA DE LA SEMAINE

Lundi 25 novembre :

- Commission Départementale d'Arbitrage

Mardi 26 novembre :

- CFI U10-U13
- Commission Jeunes

Mercredi 27 novembre :

- CFI U6-U9
- Commission Litiges et Contentieux
- Commission Sportive

Jeudi 28 novembre :

- Commission de Discipline

Vendredi 29 novembre :

- Assemblées Générales

AG DU DISTRICT – 29 NOVEMBRE 2024



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

DU DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL

FINANCIÈRE - ORDINAIRE

CRÉDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU
18 RUE SALVADOR ALLENDE
86 000 POITIERS

DATE IMPORTANTE : LE 30 NOVEMBRE 2024

Sont à retourner à cette date :

- Les Organigrammes
 - Les Défis Sportifs
- } Plus d'informations page 9

Inscriptions :

- PEF
- Futsal Jeunes => Plus d'informations pages 7 et 8
- Coupe Futsal Séniors => Plus d'informations page 4

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



PUISSANCE FOOT

La FFF relance le dispositif Puissance Foot ayant pour but d'aider les clubs à structurer leurs actions d'accompagnement scolaire.
Plus d'informations page 5

TOUTES FOOT

L'opération Toutes Foot, visant à développer le football féminin, est lancée. Les inscriptions pour l'édition 2025 sont en cours.
Plus d'informations page 6



PARTENAIRE

VOS FORMATEURS

Enrick Cosson - 06 47 66 18 90
 Dirigeant fondateur des 2 entités ECP & ECC. Enrick est dans le monde associatif depuis 20 ans. Il connaît parfaitement ses difficultés, ses problématiques et ses attentes.

Jordan Durand - 06 66 91 11 76
 Formateur et conseiller en associations sportives. Jordan fait parti d'une association sportive depuis le plus jeune âge et en connaît tous les rouages.

Alexandre Merlet - 06 20 73 03 01
 Passionné de sport et impliqué dans le monde associatif. Alexandre met ses compétences et connaissances au service des clubs.

Anelore Méry - 06 60 27 93 34
 Formatrice et conseillère en communication. Anelore est CM de plusieurs entreprises et crée des sites internet. Elle conçoit également des objets de communication personnalisés.

Damien Guillaume-Bonnin - 07 71 00 62 84
 Formateur en technique d'analyse vidéo. Damien a déjà accompagné de nombreux stagiaires et gère l'analyse vidéo d'un club de foot depuis 5 saisons au niveau régional.

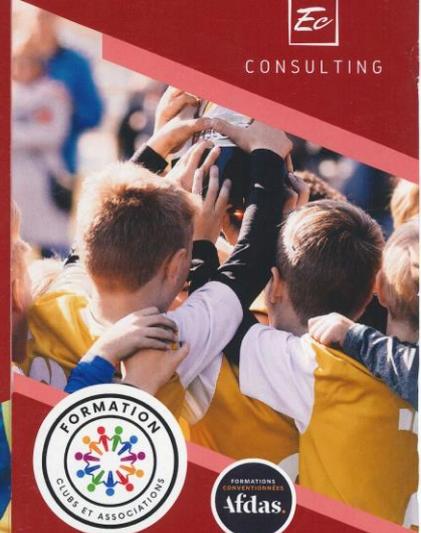
Élodie Cervais - 06 72 68 73 35
 Formatrice DUERP, son approche pédagogique interactive et son engagement rendent le DUERP accessible à tous afin d'évaluer efficacement la gestion des risques professionnels.

NOS MISSIONS

- Aider les clubs à se structurer et à se développer.
- Favoriser la montée en compétences des membres encadrants et dirigeants de l'association par le conseil et la formation
- Accompagner les clubs dans leur démarche de projet

EC CONSULTING

consult-perf@gmail.com
 02 36 05 63 05
 Loches
 www.eccformation.com



CLUBS ET ASSOCIATIONS
 vous n'êtes plus **Seuls !**

Formation éligible au financement

Formation adaptée à votre structure & dans vos locaux

NOS FORMATIONS

"Bilan de compétences"
 un outil essentiel pour envisager sereinement votre prochaine étape professionnelle.

Avoir une communication efficace pour sa structure"
 Fluidifiez votre fonctionnement et améliorez votre image grâce à la communication !

"Créer un site internet 100% sur mesure"
 Ayez un espace de communication personnalisé et illimité et gagnez en crédibilité.

"Maîtriser les bases associatives"
 Acquérez les connaissances clés pour optimiser vos compétences et renforcer l'impact de votre engagement.

"Améliorer les ressources financières de sa structure"
 Augmentez vos ressources grâce à une meilleure gestion et au développement de partenariats !

"Mettre en oeuvre et piloter le projet de sa structure"
 Définissez et formalisez votre projet associatif qui sera le véritable guide et fil conducteur de votre structure !

"Créer et promouvoir un événement"
 Augmentez votre notoriété et diversifiez vos ressources financières grâce à la mise en place d'événements !

"Améliorer la gestion RH de sa structure"
 Recrutez et managez vos salariés et bénévoles de manière efficace au sein de votre structure.

"Analyse vidéo dans le sport"
 Connaître les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive afin d'optimiser la performance de votre équipe.

DUERP Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
 Optimisez la gestion de la santé au travail pour renforcer la sécurité et le bien-être au sein de votre structure.



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

FORMATION, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT



Financer sa formation

L'Afdas prend en charge les coûts pédagogiques des demandes de formation formulées par un adhérent pour ses salariés ou les dirigeants bénévoles et éligibles au titre du plan de développement des compétences.



Nos points forts

- Formation 100% sur mesure qualitative.
- Accompagnement de bout en bout
- Un formateur expérimenté et impliqué en associations sportives
- Calendrier de formation flexible.
- Modalités pédagogiques optimales
- Suivi post formation



AVIS AUX CLUBS

AG DU DISTRICT

Les assemblées Générales Ordinaire et Financière auront lieu :

Vendredi 29 novembre 2024
Au Siège du Crédit Agricole Touraine Poitou
18 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS

Le **correspondant** (et non le Secrétaire Général) a reçu par courrier la convocation aux Assemblées Générales du District, comprenant les renseignements club et le pouvoir que vous devrez OBLIGATOIREMENT présenter à l'émargement.

REMISE DES RÉCOMPENSES LFNA

Le District de la Vienne de Football informe tous les clubs que la **remise des récompenses**, organisée par Ligue de Football Nouvelle Aquitaine, initialement prévue le 23 octobre 2024 à Saint-Georges les Baillargeaux, a été reportée à une date ultérieure. Cette décision a été prise à la demande de l'administrateur judiciaire en charge de la gestion de la Ligue, en raison du contexte électoral actuel.

Nous vous tiendrons informés dès qu'une nouvelle date sera fixée pour cet événement.

PROCÉDURE FORFAIT / ARRÊTÉ

Nous nous permettons de vous rappeler que les clubs faisant forfait ou étant impactés par un arrêté municipal posé sur leur(s) terrain(s) sont chargés de prévenir leur(s) adversaire(s) et **le ou les arbitre(s) officiel(s)** (si désignation il y a) à **partir du vendredi à 17h30**.

Si les adversaires sont bien prévenus, les arbitres officiels sont parfois oubliés, occasionnant la prise en charge des frais kilométriques par les clubs recevants concernés.

Procédure pour connaître l'adresse email de l'officiel désigné :

Il faut aller dans Footclubs et dans l'onglet **Epreuves – autres compétitions > rencontres, préciser les dates dans « matchs du », puis cliquer sur la date du match souligné**. L'email de l'officiel désigné apparaît alors.

À noter qu'en passant par le nouveau module sur Footclubs (épreuves puis compétitions officielles), il n'est toujours pas possible de consulter l'email de l'officiel désigné (problème déjà remonté au service informatique de la FFF).

QUELQUES RAPPELS

- Si deux clubs présentent un jeu de maillots de couleur(s) identique(s), c'est toujours au club recevant de garder le jeu de maillots qu'il avait prévu et donc au club visiteur de changer (le club recevant leur met à disposition un autre jeu de maillots de couleur(s) différente(s)). Aucun changement sur cette disposition car rien n'a été acté au niveau de la LFNA.
- Il y a encore des oublis sur la participation des remplaçants. Pensez bien à saisir les remplacements (et les blessures) sur la FMI (ou la mention « a participé » sur une feuille de match papier) car cela peut avoir des conséquences sur les réserves posées par les clubs sur la participation des joueurs en équipe supérieure notamment.



- Le Comité de Direction maintient sa disposition prévoyant que les rencontres opposant **deux clubs en infraction** de la D5 à la D2 (sans antécédents disciplinaires ou autres motifs particuliers) seront dépourvues d'arbitre officiel. Cette disposition concerne également les clubs de Ligue en infraction dont le ou les équipe(s) réserve(s) évoluent en District et s'applique à partir du week-end des 19 & 20 octobre.

COUPE FUTSAL SÉNIORS

Les engagements pour la Coupe Futsal Séniors sont ouverts sur Footclubs jusqu'au **30 novembre 2024**.

La compétition se déroulera sur les mois de janvier, février et mars 2025.

Tous les clubs du département peuvent s'inscrire. Seule obligation, les joueurs participant aux rencontres devront **obligatoirement** avoir une **licence futsal** (pour information, elle est gratuite pour les joueurs ayant déjà une licence foot libre évoluant dans le même club).

PRATIQUE FÉMININE U6F-U10F

Pour faire suite à la journée de rentrée du foot féminin, des plateaux U6-U10 100% féminin sont à nouveau organisés dans notre département (RDV 9h30 – début du plateau 10h00).



La suite du programme vous sera communiquée ultérieurement (des plateaux sont d'ores et déjà prévus en décembre).

Pour une meilleure organisation, nous vous remercions de compléter au plus tard le jeudi midi qui précède le plateau le questionnaire Google Forms :

La Chapelle Bâton : [Cliquez ici](#)

Nous transmettrons ensuite les informations au club organisateur du plateau.



PUISSANCE FOOT – ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Puissance Foot est un dispositif mis en place par la Fédération Française de Football et la Fondation du Football. Il vise à aider les clubs à structurer leurs actions d'accompagnement scolaire pour leur permettre de jouer un rôle dans la prévention de l'illettrisme et la lutte contre l'échec scolaire.

Qu'est-ce que Puissance Foot ?

Il réunit aujourd'hui près de 350 clubs et environ 27 000 licenciés qui ont pu bénéficier de l'accompagnement scolaire lors de la saison 2023-2024.

En France, près de 1/3 des individus ont été licenciés de la FFF avant leurs 18 ans. Le club de football, c'est le 3e lieu d'accueil des jeunes après l'école et la famille. Le club est un lieu de confiance pour les jeunes et donc plus propice aux apprentissages. Les clubs disposent ainsi d'une légitimité et de moyens accrus pour déployer Puissance Foot.

Un club qui s'engage dans Puissance Foot est un club qui développe un service utile à ses parties prenantes et fidélise leur participation au projet du club.

Comment s'engager dans le dispositif ?

Pour s'engager dans le dispositif, les clubs peuvent remplir [ce formulaire](#) dans lequel il leur sera demandé des informations sur leur projet Puissance Foot, il leur sera également proposé de commander des dotations.

Les outils mis à disposition des clubs ?

- Un accompagnement méthodologique
 - [via un guide d'accompagnement](#) dans lequel la FFF propose plusieurs modèles d'encadrement des séances d'accompagnement et dans lequel plusieurs modalités de financement sont présentées
 - Les clubs peuvent également retrouver plusieurs documents types pour les aider dans leurs démarches sur [l'espace document de Portail Clubs](#)
- Un accompagnement pédagogique à travers l'accès à des livrets d'activité adaptés aux catégories U9 à U13 que les clubs peuvent commander en remplissant [ce formulaire](#).
- Un accompagnement humain, en développant les relations de la FFF avec des associations expertes de l'éducation et du mentorat

Découvrez comment avec Puissance Foot, les clubs amateurs mettent en place des créneaux de soutien scolaire pour les jeunes souhaitant travailler à la suite de leurs séances d'entraînement.





TOUTES FOOT – EDITION 2025

Pour faire suite au mail reçu le mois dernier de la part de la FFF, quelques précisions pour l'opération « Toutes Foot » :

- Opération qui vise à conforter le développement de la pratique féminine (augmenter le nombre de pratiquantes) et/ou renforcer la place des femmes dans le football (favoriser l'accès aux responsabilités)
- Inscription sur la plateforme « Toutes Foot » **avant le 15 décembre** (pas besoin d'avoir fait une ou des actions avant cette date)
- Actions à réaliser jusqu'au 5 mai tout en incluant le bilan et dépôt des pièces justificatives (document, photo, vidéo, ...)
- Actions prises en compte du 30 mai 2024 (date du jury final de la saison dernière) au 5 mai 2025. Vous pouvez bien entendu valoriser une action qui s'est déjà produite.
- Un jury départemental se réunira par la suite pour statuer

Pour rappel , à l'issue du processus de sélection par les territoires, tous les clubs participants seront valorisés avec :

• Des bons d'achats Nike :

- **Tous les clubs participants recevront 300€ de bon d'achat NIKE.**
- Les 3 clubs lauréats départementaux recevront 800€ de bon d'achat Nike.
- Les 3 clubs lauréats régionaux recevront 1800€ de bon d'achat Nike.
- Les 3 clubs lauréats nationaux recevront 3300€ de bon d'achat Nike.

• Une aide financière du Crédit Agricole pour la réalisation des projets

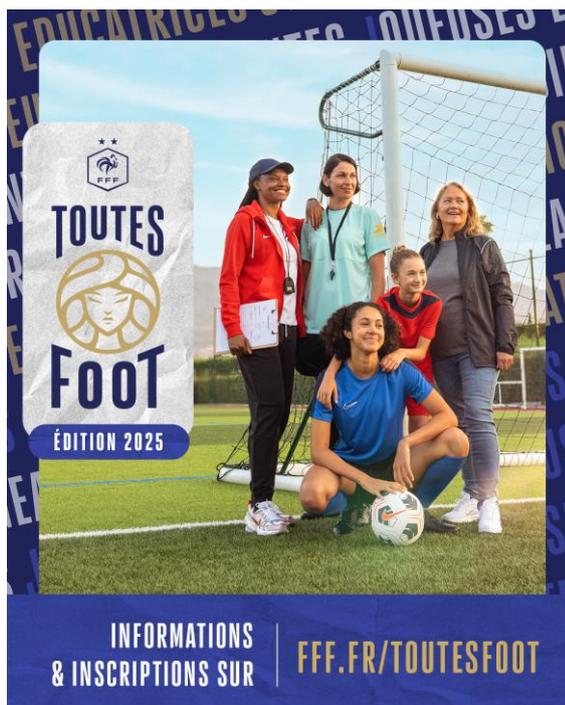
• Les lauréats seront conviés à un week-end à Clairefontaine pour assister à la cérémonie de remise des trophées

• Une mise en avant sur les antennes de France Bleu.

La candidature en tant que club à ce dispositif permet de concourir pour le prix [Sensationnelles 2025](#), porté par [Intermarché](#).

Pour plus d'informations, vous trouverez ci-dessous les liens visio et présentation de cette opération :

- Page officielle de l'opération [Toutes foot](#)
- Document support : [webinaire-clubs.pdf \(fff.fr\)](#)
- Lien vidéo : [Cliquez ici](#)





FUTSAL JEUNES

Pour faire suite aux réunions de secteurs, et dans le cadre du développement de la pratique Futsal, le District de la Vienne proposera pour la troisième saison consécutive cette pratique à toutes les catégories de jeunes.

Nous vous remercions de vous engager sur Footclubs pour le **samedi 30 novembre 2024** au plus tard.

Vous trouverez ci-dessous les principales informations par catégorie (prévision gymnases en pièce jointe).

Dans la mesure du possible, les U11 joueront le matin et les autres catégories l'après-midi (tout dépendra des créneaux obtenus)

	Engagement		Qui	11-janv	18-janv	25-janv	01-févr	08-févr	15-févr	22-févr
	Obligatoire	Libre								
U11 FL	X		Equipe 1	T1	T2	T3	T4	R		F
U11F FL	X		Equipe 1	T1	T2					F
U6 - U9F		X	Toutes les équipes		1		2		3	
U13F		X	Toutes les équipes	1	2					x
U15F		X	Toutes les équipes	1	2					x
U18F		X	Toutes les équipes	1	2					x
U7		X	Toutes les équipes			1	2	3	4	
U9		X	Toutes les équipes			1	2	3	4	
U11		X	Toutes les équipes			1	2	3		
U13		X	Max 2 équipes	1	2					x
U15		X	Max 2 équipes	1	2					x
U17		X	Max 2 équipes	1	2					x

✓ **Challenge Fétis-Lahitte U11 et U11F (compétitions officielles – engagement obligatoire)**

Le Challenge Fétis-Lahitte est reconduit cette saison par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. La phase départementale se déroulera du samedi 11 janvier (1^{er} tour) au samedi 22 février (finale).

- **Challenge Fétis-Lahitte U11**

La participation d'une équipe par club est obligatoire pour cette compétition (52 équipes).

Aucune démarche sur Footclubs n'est à effectuer.

- **Challenge Fétis-Lahitte U11F**

Pour cette saison, la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine a fait le choix de proposer ce challenge à la catégorie U11F (comme chez les garçons).

N'ayant pas cette catégorie dans notre offre de pratique, toutes les équipes ayant un nombre de licenciées suffisant (3 U9F - U10F et U11F – 5 joueuses minimum) pourront participer à cette compétition.

✓ **Catégorie U13F, U15F et U18F**

Chaque équipe a été pré-engagée sur Footclubs. L'engagement est facultatif, merci de valider l'inscription pour ceux qui le souhaitent (2 équipes par catégorie au maximum) :

- Equipe U13F (joueuses U12F + U13F),
- Equipe U15F (joueuses U14F + U15F),
- Equipe U18F (joueuses U16F, U17F et U18F)

Dates : les 11 et 18 janvier 2025 + journée "Finale" le 22 février



✓ **Catégorie U13, U15 et U17/U18**

Chaque équipe a été pré-engagée sur Footclubs. L'engagement est facultatif, merci de valider l'inscription pour ceux qui le souhaitent (2 équipes par catégorie au maximum) :

- Equipe U13 (joueurs U12 + U13),
- Equipe U15 (joueurs U14 + U15),
- Equipe U17-U18 (joueurs U16, U17 et U18)

Dates : les 11 et 18 janvier 2025 + journée "Finale" le 22 février

✓ **Plateaux amicaux U11 (en dehors du Fétis-Lahitte)**

Chaque équipe réserve a été pré-engagée sur Footclubs. L'engagement est facultatif, merci de valider l'inscription pour ceux qui le souhaitent

Dates : les 25 janvier, 1er - 8 et 15 février 2025

✓ **Catégories U7-U9**

Chaque club a été pré-engagé sur Footclubs. L'engagement est facultatif, merci de valider l'inscription pour ceux qui le souhaitent.

Nous reviendrons vers vous à la fin des engagements pour le nombre d'équipes par catégorie.

Dates : les 25 janvier, 1er - 8 et 15 février 2025 (à minimum 2 participations sur ces dates)

Un droit d'engagement de 5€ par club et par catégorie sera prélevé en cas d'inscription.





UNE SEULE DATE : LE 30 NOVEMBRE 2024

1/ Les organigrammes

Pour vous aider dans l'organisation de votre association, et afin d'être en corrélation avec les LABELS Fédéraux (Jeunes et Féminines) et le LABEL SENIORS LFNA, il a été décidé de vous proposer un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement »).

Ces derniers vous ont été transmis par mail.

Les organigrammes seront à retourner par mail à l'adresse district@foot86.ffv.fr avant le **samedi 30 novembre 2024**.

2/ Les Défis sportifs

Ils sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Ils doivent donc être passés dans un climat de confiance et de plaisir indispensable à leur réussite.

La progression de chacun n'étant que l'unique but visé, il paraît donc logique que les jeunes puissent effectuer ces tests le plus grand nombre de fois possible afin d'obtenir une réelle évolution.

Pour les U10-U11G et U11F, il s'agit juste de faire connaître et d'habituer les joueurs/es à ces défis sans rechercher toutes formes de performances

Vous avez reçu par mail les différents documents, ils sont aussi disponibles en cliquant sur les liens suivants :

Présentation générale : [CLIQUEZ-ICI](#)

Barèmes : [CLIQUEZ ICI](#)

Fiches résultats : [CLIQUEZ ICI](#)

Ils sont à retourner pour le **samedi 30 novembre 2024**.

3/ PEF

L'engagement sur la plateforme PEF est également à effectuer avant le **samedi 30 novembre 2024**.

4/ Futsal Jeunes

Engagements sur Footclubs avant le **samedi 30 novembre 2024**, toutes les informations au sujet du Futsal sont disponibles dans les pages précédentes.



CDOS – FORMATIONS / SOIRÉES THÉMATIQUES

Ci-dessous, la liste des différentes formations et soirées organisées par le CDOS, ainsi que les liens pour s'inscrire :

Formations :

- Samedi 23 novembre de 9h à 17h : « **Mieux gérer son temps et ses priorités** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 30 novembre de 9h à 17h : « **Le management associatif** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 7 décembre de 9h à 17h : « **Cadre légal et conventionnel de l'emploi associatif** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 18 janvier de 9h à 17h : « **La comptabilité d'une association** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

Soirées thématiques :

- Jeudi 28 novembre de 18h30 à 20h30 : « **Les différentes sources de financement de mon club** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Lundi 9 décembre de 18h30 à 20h30 : « **Sensibilisation à la prévention des violences sexuelles** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

CDOS – QUESTIONNAIRE

Dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024, le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Observatoire du Sport Français de l'Université de Poitiers, lance une enquête pour identifier les éventuels freins à l'accueil de nouveaux licenciés dans les associations sportives de notre région.

Ce questionnaire, d'une durée de 5 à 7 minutes, s'adresse à toutes les associations sportives de Nouvelle-Aquitaine. La participation de chacun est essentielle pour garantir une étude représentative. Les retours recueillis permettront de mieux cerner les besoins et priorités des associations sportives et d'appuyer les initiatives locales auprès des pouvoirs publics. Dans le contexte actuel de réduction des subventions et des défis qui pèsent sur le monde sportif, vos réponses sont primordiales pour défendre efficacement les intérêts du mouvement sportif en Nouvelle-Aquitaine.

Pour participer, il faut répondre au questionnaire ci-dessous **avant le 2 décembre**:

[Cliquez ici](#)

Une synthèse des résultats sera disponible en janvier 2025 sur le site du CROS :

<https://cros-nouvelle-aquitaine.org>



ASSTV – ATELIERS

Atelier "Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels" (1/2 journée)

L'évaluation des risques professionnels et la rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) sont les outils incontournables de la prévention.

Ces obligations réglementaires n'imposent pas de forme et il est parfois difficile d'entamer seul cette démarche.

A ce titre, l'ASSTV vous accompagne dans la réalisation ou la mise en place de votre DUERP. Elle vous propose une méthode et un outil d'évaluation (OUTIL DUERP ASSTV).

Vous trouverez le détail de cet atelier sur leur site www.asstv86.fr ou en cliquant [ICI](#)

- Le jeudi 27 février 2025 (9H-12H30)
- Le vendredi 25 avril 2025 (9H-12H30)

Le Pôle Prévention des Risques Professionnels peut également vous accompagner, à titre individuel, dans la mise en place, la refonte ou la mise à jour de votre DUERP.

Ateliers "Risque chimique" (1/2 journée)

Toute personne utilise au quotidien de nombreux produits chimiques dangereux et les conséquences pour la santé peuvent être graves.

Selon le code du travail, les salariés exposés aux risques chimiques doivent être sensibilisés. Repérer les expositions est une première étape pour la mise en œuvre de moyens de protection adaptés, permettant de préserver leurs santé et sécurité .

A ce titre, l'ASSTV vous propose trois « Ateliers d'une demi-journée » pour vous accompagner dans l'identification des dangers et des risques liés aux risques chimiques, la mise en place d'une démarche de prévention.

Vous trouverez le détail de ces ateliers sur leur site www.asstv86.fr ou en cliquant [ICI](#)

- Le jeudi 13 mars 2025 (9H-12H)
- Le jeudi 12 juin 2025 (9H-12H)
- Le jeudi 16 octobre 2025 (9H-12H)

Atelier "Réfèrent Santé Sécurité au Travail" (sur 2 jours)

Depuis 2012, chaque entreprise a l'obligation de nommer un Réfèrent Santé Sécurité au Travail (RSST). Soit l'entreprise dispose déjà des compétences en interne, soit elle doit former un salarié pour acquérir ces compétences.

A ce titre, l'ASSTV vous accompagne dans la mise en place de vos obligations.

Vous trouverez le détail de cet atelier sur leur site www.asstv86.fr ou en cliquant [ICI](#)

- Le jeudi 20 et le vendredi 21 mars 2025 (9H-12H et 13H30-17H00)
- Le jeudi 26 et le vendredi 27 juin 2025 (9H-12H et 13H30-17H00)

Ateliers "Travail sur écran" (2 heures)

Le travail sur écran peut engendrer des troubles pour la santé.

L'ASSTV vous propose des ateliers afin de vous accompagner dans l'identification de ces risques et la mise en place d'actions de prévention .

Vous trouverez le détail de cet atelier sur leur site www.asstv86.fr ou en cliquant [ICI](#)

- Le mercredi 22 janvier 2025 (14H-16H)
- Le vendredi 21 février 2025 (9H-11H)
- Le mardi 25 mars 2025 (14H-16H)

Pour vous inscrire, cliquez [ICI](#)

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à les contacter sur l'adresse : sensibilisation@asstv86.fr

**17^{ème} ÉDITION DES TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN**

Le Fondation du Football lance la **17^e édition des «Trophées Philippe Séguin »** dont l'appel à candidature sera ouvert du 24 septembre au 9 décembre 2024.

Cette action a pour but de valoriser les nombreuses actions citoyennes menées par votre club sur les thématiques d'inclusion, d'éducation ou encore de santé et d'environnement.

Lien d'inscription: <https://fondactiondufootball.wiin.io/fr/applications/trophee-philippe-seguin2025-club-de-football-amateurs>





AVIS AUX ÉDUCATEURS



Saison 2024 - 2025

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Séniors	Inter-secteur avec les Deux-Sèvres	Positionnement 16/12/2024	08h30-17h00
		Semaine 1 du 20 au 21/01/2025	
		Semaine 2 du 17 au 18/02/2025	
		Certification 06/05/2025	

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2 / CFF3	A la demande auprès des conseillers techniques de secteur		

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	26/02 et 23/04/2025	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	25/02 et 22/04/2025	09h00-17h00
CFI U14-U19	Poitiers	27/02 et 24/04/2025	09h00-17h00
CFI Séniors	Poitiers	28/02 et 25/04/2025	09h00-17h00

FORMATIONS GARDIEN DE BUT

FORMATION	LIEU	DATES
Module perfectionnement (CFGB)	Celles sur Belle	07/03 et 08/03/2025



AVIS AUX ARBITRES

En cas d'empêchement, à compter du vendredi soir (17h30), il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et le Président de la CDA.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

FOOTINGS COLLECTIFS

Pour ceux ou celles que cela intéresse : Albert Bouchet (CDA), vous propose de se retrouver le jeudi 28 novembre pour un footing collectif.

Départ du siège du District de la Vienne à 18h50.

Inscriptions via le lien reçu par mail.

FORMATION ARBITRE

La seconde formation initiale à l'arbitrage (FIA) qui se déroulera à Poitiers, est programmée du 07 au 08 décembre prochain. Il reste encore des places !

Pour s'inscrire, rendez-vous sur <https://www.malfna.fr/formations-darbitres/> (aide à l'inscription si besoin > <https://foot86.ff.fr/simple/portail-clubs-inscriptions-les-infos/>)

En cas de difficultés à l'inscription, vous pouvez contacter l'IR2F, organe de formation de la LFNA à cette adresse mail : ir2f@lfna.ff.fr

NB : la 3^{ème} et dernière session à Poitiers est programmée du 15 au 16 février 2025.





COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 20 novembre 2024 En Consultation électronique Procès-verbal n° 13

Président M. Éric MAIOROFF

Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL, Philippe GUILBAULT et Jean-Louis OLIVIER

Approbation du PV n°12 sans modification.

MATCHS EN RETARD

Rappel :

Il est toujours possible d'avancer les rencontres en accord avec votre adversaire.
Si tel est le cas merci de saisir cette demande de modification de match sur Footclubs.

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1	/	5	20/10/24	28899526	Châtelleraut Portugais (1) / Vouneuil Béruges (1)	Arrêté municipal	22/12/24 **
D2	A	4	13/10/24	28899722	La Pallu (1) / Thuré Besse (1)	Arrêté municipal	22/12/24
D2	A	6	27/10/24	28899735	Nord Vienne (1) / Thuré Besse (1)	Arrêté municipal	12/01/24
D2	B	5	20/10/24	28899949	St Julien L'Ars (1) / Brion St Secondin (1)	Arrêté municipal	22/12/24
D3	A	2	22/09/24	28900139	Poitiers Gibauderie (1) / Poitiers 3 Cités (2)	Coupe Nouvelle Aquitaine	01/12/24
D3	A	4	13/10/24	29018227	Vouillé (1) / Avanton (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D3	B	4	13/10/24	28900280	Châtelleraut Portugais (2) / Leigné sur Usseau (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D3	B	4	13/10/24	28900281	Colombiers (1) / Beaumont St Cyr (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D3	B	6	27/10/24	28900291	Leigné sur Usseau (1) / Beaumont St Cyr (3)	Coupe de France	22/12/24
D3	B	6	27/10/24	28900289	Conon/Vouneuil (1) / Coussay les Bois (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D3	B	8	17/11/24	28900301	Ozon (2) / Beaumont St Cyr (3)	Coupe de France	12/01/24
D3	C	5	20/10/24	28900372	Nouaillé (3) / Poitiers ASAC (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D3	C	5	19/10/24	28900373	Valdivienne (2) / Nieuil l'Espoir (2)	Arrêté municipal	30/11/24
D3	D	5	19/10/24	28900499	ACG Foot Sud 86 (2) / St Saviol (1)	Arrêté municipal	30/11/24
D3	D	8	16/11/24	28900513	Smarves Iteuil (2) / Château Larcher (2)	Conditions climatique (brouillard)	15/12/24
D4	A	4	13/10/24	28922518	Mirebeau (2) / Moncontour (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	A	4	13/10/24	28922520	Sammarçolles (1) / Ceaux la Roche (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	B	4	13/10/24	28922608	Availles en Châtelleraut (2) / Antran (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	B	4	13/10/24	28922609	Châtelleraut Réunionnais (1) / Naintré (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	B	4	13/10/24	28922610	Thuré Besse (2) / Ozon (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	B	4	13/10/24	28922611	Châtelleraut Portugais (3) / Ouzilly (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	B	6	27/10/24	28922618	Coussay les Bois (2) / Ozon (3)	Arrêté municipal	15/12/24
D4	C	4	13/10/24	28922698	St Savin St Germain (2) / Nalliers (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	C	4	13/10/24	28922699	St Julien l'Ars (2) / Dissay (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	D	5	20/10/24	28922793	Savigny L'Evescault (1) / Poitiers Gibauderie (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	D	5	20/10/24	28922794	Sèvres Anxaumont (2) / Château Larcher (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	D	5	20/10/24	28922796	Vernon (1) / FC 3 Vallées 86 (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	D	6	27/10/24	28922798	Château Larcher (3) / Savigny L'Evescault (1)	Arrêté municipal	15/12/24
D4	E	4	13/10/24	28922878	Usson Isles (2) / Rouillé (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	E	5	20/10/24	28922885	Valence en Poitou FC (1) / St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	F	4	13/10/24	28960252	Boivre (2) / Poitiers Portugais (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	F	4	13/10/24	28960253	Chasseneuil St Georges (3) / Poitiers Beaulieu FC (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	F	6	27/10/24	28960257	Beaumont St Cyr (4) / Poitiers Portugais (1)	Coupe de France	15/12/24
D4	F	8	17/11/24	28922988	Beaumont St Cyr (4) / Chasseneuil St Georges (3)	Coupe de France	22/12/24



D5	A	4	12/10/24	28955965	Les Trois Moutiers (2)	Loudun (2)	Arrêté municipal	30/11/24
D5	A	4	13/10/24	28955969	Moncontour/Coussay (2)	Sammarçolles (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	A	5	20/10/24	28955972	St Léger de Montbrillais (2)	Vendelogne (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	A	5	20/10/24	28955973	Sammarçolles (2)	Les Trois Moutiers (2)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	A	6	27/10/24	28955976	Nord Vienne (3)	St Léger de Montbrillais (2)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	B	4	13/10/24	28956057	La Pallu (3)	St Christophe (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	B	6	27/10/24	28956065	Antran (3)	St Christophe (2)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	C	1	08/09/24	28956131	Availles en Châtellerauld (3)	Dissay (3)	Engagement tardif	22/12/24
D5	C	2	22/09/24	28956137	Dissay (3)	Viçq sur Gartempe (3)	Engagement tardif	12/01/24
D5	C	4	13/10/24	28956145	Dissay (3)	Bonneuil Matours (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	C	4	13/10/24	28956147	Buxeuil (1)	Viçq sur Gartempe (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	C	5	20/10/24	28956151	Availles en Châtellerauld (3)	Ingrandes (3)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	C	5	19/10/24	28956153	Cenon/Vouneuil (2)	Dissay (3)	Arrêté municipal	14/12/24
D5	C	6	27/10/24	28956156	Coussay les Bois (3)	Naintré (4)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	C	6	27/10/24	28956159	Availles en Châtellerauld (3)	Cenon/Vouneuil (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	D	5	20/10/24	28956243	Bonnes (1)	Sèvres Anxaumont (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	F	4	13/10/24	28956416	St Julien l'Ars/Savigny (3)	Valdivienne (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	F	5	20/10/24	28956421	FC 3 Vallées 86 (4)	Montamisé (4)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	F	5	20/10/24	28956422	Valdivienne (3)	Poitiers 3 Cités (3)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	G	6	26/10/24	28956519	Sillars (1)	La Chapelle Viviers (1)	Arrêté municipal	30/11/24
D5	H	5	20/10/24	28960335	Champagné St Hilaire (1)	Nouaillé (4)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	H	5	20/10/24	28960334	Poitiers ASAC (3)	Vivonne (2)	Engagement tardif	01/12/24
D5	H	6	27/10/24	28960340	Coulombiers (1)	Poitiers ASAC (3)	Engagement tardif	15/12/24
D5	I	1	08/09/24	28956582	FC 3 Vallées 86 (5)	Sommeries St Romain (2)	Engagement tardif	22/12/24
D5	I	2	22/09/24	28956587	Availles/Pressac (1)	FC 3 Vallées 86 (5)	Engagement tardif	12/01/24
D5	I	3	06/10/24	28956592	FC 3 Vallées 86 (5)	Blanzay (1)	Engagement tardif	01/12/24
D5	I	5	20/10/24	28956601	Bouresse/Queaux Moussac (2)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	I	5	20/10/24	28956602	FC 3 Vallées 86 (5)	Adriers (2)	Arrêté municipal	15/12/24

** Sauf si l'une des équipes est encore qualifiée en Coupe Nouvelle Aquitaine

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de COUPE ou CHALLENGE MASCULIN REMIS

Coupe ou Challenge	Tour	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le
Challenge des Réserves	2	3/11/24		Availles en Châtellerauld (2) / Dissay (2)	Report Tour 1	24/11/24

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT A REJOUER

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le
D5	G	7	9/11/24	28956521	Adriers (1) / Valdivienne (2)	Match arrêté terrain impraticable	30/11/24

FMI

Il est important pour les clubs RECEVANTS de :

- vérifier les paramètres d'identification de l'équipe de la FMI sur Footclubs
- fournir une tablette en état de fonctionnement
- charger les données la veille du match
- de compléter la feuille de match
- la transmettre avant le lundi 12h.

Pour les clubs VISITEURS :

- vérifier les paramètres d'identification de l'équipe de la FMI sur Footclubs
- de préparer avant le jour J la feuille de match sur <https://fmi-core-compo.fff.fr/>

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 28900390 : Valdivienne (2) – Chasseneuil St Georges (2) en poule C du 17/11/24

Match arrêté suite à une blessure.

Dossier transmis à la commission Litiges et Contentieux

Match n° 28900513 : Smarves Iteuil (2) – Château Larcher (2) en poule D du 16/11/24

Match non joué suite à la décision de l'arbitre (brouillard trop épais).

Les frais de déplacement de l'arbitre (30,33€) seront pris en charge par le District.

La rencontre en rubrique est reportée au 15/12/24

**DÉPARTEMENTAL 4****FORFAIT****Match n° 28960260 : Migné-Auxances (3) – Poitiers Portugais (1) en poule F du 17/11/24**

1^{er} forfait de l'équipe de Migné-Auxances (3) (sans déplacement de l'équipe de Poitiers Portugais (1))

Amende de 45€ au club de Migné-Auxances

DÉPARTEMENTAL 5**Match n°28960341 : Vivonne (2) – Rouillé (3) en poule H du 9/11/24**

FMI non parvenue. Problème remonté au service informatique.

La commission demande, à recevoir avant le mercredi 27 novembre 2024 :

- à M. Ludovic MONOT, arbitre officiel de la rencontre :
 - le score de la rencontre
 - les remplacements et les éventuelles sanctions
 - les éventuelles blessures
 - le nom du délégué

- au club de Vivonne (score et composition déjà transmis) :
 - le nom du capitaine
 - les éventuelles blessures
 - le nom du délégué

- au club de Rouillé :
 - le score de la rencontre.
 - la composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom – banc de touche)
 - le nom du capitaine
 - les éventuelles blessures.
 - le nom du délégué et de l'arbitre assistant
 - les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

FORFAIT**Match n° 28956252 : Lavoux Liniers (2) – Nalliers (2) en poule D du 10/11/24**

3^{ème} forfait de l'équipe de Nalliers (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Nalliers

Match n° 28956079 : St Christophe (2) – Orches (1) en poule B du 17/11/24

1^{er} forfait de l'équipe de St Christophe 86 (2) (sans déplacement de l'équipe de Orches (1))

Amende de 35€ au club de St Christophe

Match n° 28956619 : 3 Vallées 86 (5) – Brion St Secondin (2) en poule I du 17/11/24

3^{ème} forfait de l'équipe de 3 Vallées 86 (5) (sans déplacement de l'équipe de Brion St Secondin (2))

Amende de 35€ au club de 3 Vallées 86



CHALLENGE des RÉSERVES

Match n° 29863524 : Nord Vienne (2) – Boivre (2) du 03/11/24

Évocation

La commission prend note de la décision de la commission Litiges et Contentieux du 13/11/24 (PV n°10) qui **donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Boivre (2) pour en donner le gain à l'équipe de Nord Vienne (2) (3-0, 3 points).**

L'équipe de Nord Vienne (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier classé.

TRANSMISSION TARDIVE FEUILLES DE MATCHS

Annulation de l'amende de 27€

Match n° 28956253 : Villeneuve (1) – Archigny (1) en D5 poule D du 10/11/24

Amende de 27€

Match n°28899747: Ingrandes (1) – Cernay St Genest (1) en D2 poule A du 16/11/24

Match n°28956435 : Poitiers 3 Cités (1) – St Julien/Savigny (3) en D5 poule F du 17/11/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le président, Eric Maïoroff.

Le Secrétaire, Grégory Bouchet



COMMISSION FEMININE

Réunion par consultation électronique du mercredi 20 novembre 2024 Procès-verbal n° 08

Président M. Laurent LARBALETTE
Présents MM. Marion BERGER, Sandrine BOURCIER, Claire LASMIER, Jean-Christophe AUZANNET, Guillaume BEGAY, Olivier DAUBA, Tony FELIX, Guillaume FAUSTIN-LEYBACH, Vincent LEPROUST, Stéphane QUARESMA.

Approbation du PV n°07 sans modification.

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D3	/	7	24/11/24	29405579	Naintré (1)	Chauvigny (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	01/12/24
Fém D3	/	7	24/11/24	29405578	Venise Verte (1)	Cenon sur Vienne (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	01/12/24

Féminines Départemental 2

Forfait

Match n° 29235087 : Jaunay Marigny (2) – Vicq-sur-Gartempe (1) du 17/11/2024

1^{er} forfait de l'équipe de Jaunay-Marigny (2) (sans déplacement de l'équipe de Vicq sur Gartempe (1).
 Amende de 35€ au club de Jaunay-Marigny

Féminines Départemental 3

Championnat D3F - phase 2

La poule unique de D3F compte 7 équipes qui se sont rencontrées une seule fois en phase 1. Cette première phase se terminera le 01/12/2024 après le report de 2 rencontres du 24/11/2024 en raison du 2^{ème} tour de la Coupe Nouvelle-Aquitaine Féminine.

Afin de rendre le championnat plus intéressant et plus équitable, nous proposons d'organiser la 2^{ème} phase de la façon suivante :

- Les 7 équipes se rencontreront en **matches aller et retour**.
- Si une équipe supplémentaire s'engage à 11 elle prendra la place de l'exempt.
- Pour trouver **14 journées de championnat** en laissant libre les 3 premiers tours de la Coupe du Poitou (les 26 janvier, 23 février et 23 mars), **la phase 2 débutera dès le 8 décembre**.
- Les dates des journées seront :
 - o Les 8 et 15 décembre ; les 2, 9 et 16 février ; les 9 et 16 mars (matches aller)
 - o Le 30 mars ; les 6, 13 et 20 avril ; les 4, 11 et 18 mai (matches retour)
- Le classement, qui permettra de désigner le ou les équipe accédant en Départemental 2, sera établi uniquement sur ces 14 journées (neutralisation de la phase 1).



Transmissions tardives ou feuilles de match manquantes

Amende 15 €

Match n° 29896156 du 09/11/24 en U11-U13F Poule B : Poitiers 3 Cités

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Le président, Laurent LARBALETTE.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 19 Novembre 2024
Procès-verbal n°9

Président : M. Philippe BARRITAU
Présents : Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSERAU
MM. Christian SAVIGNY et Frédéric TURBEAU
Excusé : M. Emmanuel POUmeroULIE

Le PV n°8 est adopté sans modification

Saison 2023-2024: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS

Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
U15	Br	A	3	12/10/24	29593755	GJ Dissay Beaumont (1) / Avoilles/Bonneuil (1)	Arrêté municipal	30/11/24
U15	Br	A	6	23/11/24	29593750	GJ Dissay Beaumont (1) / GJ Montasèvres (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine U15	21/12/24

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS

Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
U15	B	3	19/10/24	29440856	GJ VVM Chauvigny (3) / GJ 3 Vallées 86 (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	30/11/24
U15	F	3	19/10/24	29441032	Loudun (1) / Mirebeau (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	30/11/24

La prochaine date de report est le samedi 30 novembre.

Par conséquent, toutes les rencontres non jouées lors des 23 et 24 novembre 2024 seront automatiquement reportées à cette date.

Rappel

La FMI est obligatoire à partir de U13.

En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis par mail au District le lundi impérativement sous peine d'amende.

La Commission se réserve le droit d'amender les clubs qui utilisent très rarement la FMI ou pour un dysfonctionnement récurrent et non expliqué.

CHALLENGE U18/U17

Match n° 29440988 : Brion St Secondin / St Maurice Gençay / Sommières St Romain / Champagné St Hilaire (1) – Poitiers Cep (1) en poule E du 19/10/24 remis le 02/11/24

La Commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux (PV n°10 du 13/11/24) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Brion St Secondin/St Maurice Gençay/Sommières St Romain/Champagné St Hilaire (1) pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers Cep (1) (3-0, +3 points)



Tirage au sort intégral effectué par Valentin (apprenti au District)

CHALLENGE U18
8e de Finale le 14/12/24

N°	Equipe	Equipe
A	St Benoit(1)	GJ Avenir 86 (1)
B	Brion/St Maurice (1)	Poitiers CEP (1)
C	Jaunay Marigny (1)	GJ VVVM Chauvigny (2)
D	GJ Montasèvres (1)	Naintré (1)
E	Nieuil/Mignaloux (1)	Neuville (2)
F	Poitiers BAROC (1)	GJ Espoir Sud Poitiers (2)
G	GJ Sud Haut Poitou (1)	Migné Auxances (2)
H	GJ 3 Vallées 86 (1)	GJ Dissay Beaumont (1)

U15 BRASSAGE

FORFAIT

Match n°29607398 : Naintré (1) – ASM/Nord Vienne/Sammarçolles/3 Moutiers/St Léger de Montbrillais/Beuxes (1) en poule A du 16/11/24

1^{er} forfait de l'équipe d'ASM/Nord Vienne/Sammarçolles/3 Moutiers/St Léger de Montbrillais/Beuxes (1) (sans déplacement)
Amende de 13€ au club de l'ASM

Match n°29593989 : St Benoit (1) – Ligugé (1) en Poule D du 16/11/24

2^{ème} forfait de l'équipe de St Benoit (1) (sans déplacement de l'équipe de Ligugé (1))
Amende de 13€ au club de St Benoit

CHALLENGE U15

Tirage au sort intégral effectué par Valentin (apprenti au District)

CHALLENGE U15
8e de Finale le 14/12/24

N°	Equipe	Equipe
A	Châtellerault Portugais (1)	GJ Sud Haut Poitou (1)
B	GJ Val de Vonne (2)	Vouneuil Béruges (1)
C	Mirebeau (1)	Neuville (2)
D	GJ Dissay Beaumont (1)	GJ Espoir sud Poitiers(3) ou G JVVM(3) ou GJ 3 Vallées 86 (1)
E	ASM.3Moutiers.Nord Vienne. Sammarçolles.Beuxes (1)	GJ Avenir 86 (1)
F	Buxerolles (2)	Poitiers CEP (1)
G	Montmorillon (2)	Poitiers Stade (3)
H	GJ Foot Sud 86 (1)	Vivonne (1)



CHAMPIONNATS A 8 U15

Match n°29873346 : Châtelleraut Portugais (2) – Poitiers Gibauderie (2) en poule A du 9/11/24

FMI et feuille de match non reçue.

La commission demande aux clubs à recevoir avant le **mardi 26/11/24** :

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom – Banc de touche)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom du délégué et arbitres
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

Match n°29873349 : GJ 3 Vallées 86 (2) – Châtelleraut Portugais (2) en Poule A du 16/11/24

1^{er} forfait de l'équipe de Châtelleraut Portugais (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Châtelleraut Portugais (2)

U13 BRASSAGE / 1

FORFAIT

Match n°29594424 : GJ Dissay Beaumont (3) – ASM (1) en poule C du 09/11/24 remis au 20/11/24

1^{er} forfait de l'équipe d'ASM (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de l'ASM

Match n°29594427 : Ozon (3) – Châtelleraut SO (2) en poule C du 16/11/24

1^{er} forfait de l'équipe de Ozon (3) (sans déplacement de l'équipe de Châtelleraut SO (2))

Amende de 13€ au club de Ozon

Match n°29594481 : Coussay/Soc/Pleumartin La Roche Posay (1) – La Pallu (2) en poule D du 16/11/24

2^{ème} forfait de l'équipe de La Pallu (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de La Pallu

PLATEAUX U11/ Phase 2

Les calendriers de la Phase 2 sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.

Les feuilles de match et de plateau sont disponibles sur le site du District, rubrique « Documents », « Documents Généraux », « Compétitions et Calendriers », « jeunes », feuille de match et feuille de plateau (publié le 22-08-2024).

RAPPEL :

L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30.

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres.**

FORFAIT

Plateau U11 Niveau 2 Poule G site 1 du 16/11/24

1^{er} forfait de l'équipe de Fontaine le Comte (1)

Amende 13€ au club de Fontaine le Comte

S'agissant de l'équipe supérieur l'équipe de Fontaine (2) est déclarée forfait.

**Plateau U11 Niveau 3 Poule K site 1 du 16/11/24**

Forfait de l'équipe de Vouneuil-Béruges 4

Amende de 13€ au club de Vouneuil Béruges

PLATEAUX U7-U9

Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.

Il est demandé d'utiliser les documents transmis par le District en début de saison.

Les feuilles de match et de plateau sont disponibles sur le site du District, rubrique « Documents », « Documents Généraux », « Compétitions et Calendriers », « jeunes », « feuille de licences » et « feuille de compte rendu plateau » (publié le 20-08-2024).

Les feuilles de plateaux et de licences doivent être remplies correctement et lisiblement et sont à adresser au District (en un seul document) **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres, sous peine d'amende.**

Si les feuilles de licences sont souvent transmises, la feuille bilan, elle est souvent oubliée.**Plateau U7/U9 du 9/11/2024****Secteur 4 : plateau à Lusignan**

La commission demande aux clubs les documents suivants à recevoir avant le 26/11/24 :

- la feuille compte-rendu U8/U9 du club du GJ Val de Vonne.
- la feuilles de licences du GJ Val de Vonne en U6/U7
- la feuilles de licences Cissé/Avanton et Vouillé/Latillé en U8/U9

Secteur 5 : plateau à Smarves

La commission demande au club de Smarves Iteuil les documents suivants à recevoir avant le 26/11/24 :

- les feuilles de licences de tous les clubs participants en U6/U7.
- les feuilles compte-rendu en U6/U7 et U8/U9 (documents reçus non conformes)

Secteur 5 : plateau à Migné-Auxances

La commission demande au club de St Benoit les documents suivants à recevoir avant le 26/11/24 :

- feuilles de licences en U6/U7 et U8/U9 de St Benoit.

Secteur 6 : plateau à l'ASAC

La commission demande au club de Poitiers Stade les documents suivants à recevoir avant le 26/11/24 :

- feuilles licences U8/U9 de Poitiers Stade.

Secteur 7 : plateau à Valence en Poitou

La commission demande au club de Valence en Poitou OC les documents suivants à recevoir avant le 26/11/24 :

- les feuilles de compte rendu en U6/U7 et U8/U9 (documents reçus non conformes)

Plateau du 16/11/24**Secteur 8 : plateau à Adriers**

La commission demande au club d'Adriers les documents suivants à recevoir avant le 26/11/24 :

- Les feuilles de compte rendu U6/U7 et U8/U9
- Les feuille de licences de tous les clubs participants en U6/U7 et U8/U9

**TRANSMISSION TARDIVE ou FEUILLE DE MATCHS MANQUANTES**

Toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception de ladite feuille.

AMENDE DE 15€

Match n° 29873346 : Châtelleraut Portugais (2) – Poitiers Gibauderie (1) en U15 à 8 du 09/11/24
Match n°29594173 : Poitiers 3 Cités – GJ 3 Vallées 86 (1) en U13/D1 poule B du 16/11/24
Match n°29594536 : GJ VVM Chauvigny (4) – Poitiers CEP (1) en U13 Brassage - poule F du 16/11/24

Plateaux « foot diversifié » U11 du 9/11/2024

- Ozon : Feuilles de plateaux manquantes
- St Benoit : Feuilles de plateaux manquantes

JOUEUR NON LICENCIES**Plateau U7/U9 du 9/11/2024**

Secteur 1 : Loudun - 1 joueur non licencié, amende de 9€ au club de Loudun

Secteur 3 : Ozon - 1 joueur non licencié, amende de 9€ au club d'Ozon

Secteur 7 :

- Nieuil l'Espoir - 2 joueurs non licenciés, amende de 18€ (2x9€) au club de Nieuil L'Espoir
- St Maurice Gençay - 1 joueur non licencié, amende de 9€ au club de St Maurice Gençay

Secteur 8 :

- GJ VVM Chauvigny - 1 joueur non licencié, amende de 9€ au club de GJ VVM Chauvigny.
- Adriers - 1 joueur non licencié, amende de 9€ au club d'Adriers

DIVERS

La Commission rappelle qu'il en est de la responsabilité du club qui fait jouer des jeunes sans licence en cas d'accident

Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAU



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 20 novembre 2024
Procès-verbal n° 11

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Cyrille DENIS, François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE

Approbation du PV n° 10 (par voie électronique) du mercredi 13 novembre 2024 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	Fleuré	Poitiers Asac
Antran	Fontaine le Comte	Poitiers Beaulieu FC
Availles en Châtelleraut	GJ Val de Vonne	Poitiers Cep
Avanton	Jaunay Marigny	Poitiers Gibauderie
Beaumont St Cyr	Lavoux – Liniers	Sèvres Anxaumont
Brion St Secondin	Leignes sur Fontaine	Sommières St Romain
Buxerolles	Ligugé	St Christophe
Cernay St Genest	Lusignan	St Julien l'Ars
Chasseneuil St Georges	Migné Auxances	St Maurice Gençay
Chatain	Montmorillon	St Savin St Germain
Château Larcher	Naintré	Stade Poitevin
Châtelleraut Portugais	Neuville	Thuré Besse
Chauvigny	Nord Vienne	Valdivienne
Colombiers	Orches	Valence en Poitou OC
Coussay les Bois	Ozon	Venise Verte
Dissay	Poitiers 3 cités	Vernon
FC 3 vallées 86	Poitiers As 86	Vicq sur Gartempe
		Vouneuil Béruges



OUVERTURES DE DOSSIER

Match n° 28899966 : Montmorillon (2) – Nouaillé (2) en Départemental 2 poule B du 16/11/24

Feuille de match non visible.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 28956435 : Poitiers 3 Cités (3) – St Julien l'Ars/ Savigny l'Evescault (3) en Départemental 5 poule F du 17/11/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DOSSIERS CLASSÉS

Match n° 28956252 : Lavoux Liniers (2) – Nalliers (2) en Départemental 5 poule D du 10/11/24

Forfait de l'équipe de Nalliers (2)

Dossier classé.

Match n° 29594532 : Poitiers Stade (4) – GJ VVM Chauvigny (4) en U13 Brassage poule F du 09/11/24

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 29018233 : Vouillé (1) – Buxerolles (3) en Départemental 3 poule A du 10/11/24

Match n° 29593075 : GJ Sud Haut Poitou (1) – Poitiers Cep (2) en U18 / U17 poule B du 09/11/24

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 10 du 13/11/24, concernant la participation à deux rencontres sur deux jours consécutifs au sein des équipes de GJ Sud Haut Poitou (1) et Vouillé (1) d'un joueur (licence n° 2548317987).

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que les clubs de Vouillé et les autres clubs du Groupement de Jeunes (Quinçay, Vendelogne et Boivre) ont été informé et n'ont pas formulé d'observation.

Considérant l'article 151.1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football :

Participation à plus d'une rencontre

La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 est interdite :

- le même jour ;

- au cours de deux jours consécutifs.

Ne sont pas soumis à l'interdiction de jouer au cours de deux jours consécutifs :

a) Les joueurs évoluant dans deux pratiques distinctes (Libre, Football d'Entreprise, Loisir, Futsal, Beach-Soccer, Futnet), qui peuvent participer à un match dans l'une des pratiques après avoir participé la veille à une rencontre dans l'autre pratique.

b) Pour ce qui concerne les clubs dont l'équipe première évolue en L1 ou en L2 : Les joueurs sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de Championnat de Ligue 1, de Ligue 2, ainsi qu'avec une équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France, qui peuvent participer, dès le lendemain, à une rencontre d'un championnat national avec la première équipe réserve de leur club.

Considérant que le joueur a participé à deux rencontres de la même pratique, à savoir Football Libre.

Considérant, dès lors, que le club de Vouillé a méconnu les dispositions de l'article 151 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football précité qui prohibe la participation des joueurs à plusieurs rencontres officielles deux jours consécutifs dans la même pratique.



Dit qu'en l'application des articles 150 et 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre n° 29018233 : Vouillé 86 (1) – Buxerolles (3) en Départemental 3 poule A du 10/11/24.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (10-0, -1 point) à l'équipe de Vouillé (1) pour en donner le gain à l'équipe de Buxerolles (3) (10-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de Vouillé.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 28900390 : Valdivienne (2) – Chasseneuil St Georges (2) en poule C du 16/11/24

Match arrêté à la 86^{ème} minute suite à la blessure d'un joueur (motif inscrit par l'arbitre).

Considérant la décision de l'arbitre officiel désigné pour la rencontre.

Considérant le rapport de l'arbitre qui précise que les deux équipes ne souhaitent pas reprendre la rencontre.

Considérant qu'il n'est pas fait état d'une réserve technique.

La Commission donne le match à rejouer à une date ultérieure à fixer par la Commission Sportive.

Dossier classé.

La Commission transmet le dossier à la Commission de l'Arbitrage afin de faire un rappel aux arbitres sur les motifs d'arrêt définitif d'une rencontre lorsque celle-ci a été interrompue plus de 45 minutes.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 28922901 : Sommières St Romain (1) – Valence en Poitou Couhé (1) en poule E du 17/11/24

Courriel de confirmation de réclamation du club de Valence en Poitou Couhé (17/11/24 à 18h14)

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Évocation

Inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Sommières St Romain (1) d'un joueur (licence n° 2548002755) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Sommières St Romain a formulé ses observations par courriel (du 17/11/24 à 19h38 de l'arbitre bénévole M. Régis BOUCHET et du 18/11/24 à 02h15 de M. Bachir BAYO joueur n° 12 et responsable de l'équipe).

S'agissant d'un joueur suspendu, la Commission ne peut pas rectifier la FMI, celle-ci aurait dû être modifiée au moment de la signature d'avant match qui vaut validation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 11 du 07/11/24) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 11/11/24 et que l'équipe de Sommières St Romain (1) évoluant en Départemental 4 poule E n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Sommières St Romain (1) pour en donner le gain à l'équipe de Valence en Poitou Couhé (1) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de Sommières St Romain.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.



DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 28956526 : Valdivienne (4) – Vallée du Salleron (2) en poule G du 17/11/24

Courriel du club de Vallée du Salleron (18/11/24 à 19h32) signalant une erreur dans l'inscription d'un joueur et confirmée par le club de Valdivienne (19/11/24 à 11h49).

S'agissant d'une erreur de prénom entre deux joueurs non suspendus, la Commission en prend note.

Dossier classé.

U 18 / U 17

Match n° 29593079 : Poitiers Cep 1892 (2) – GJ Foot Sud 86 (1) en poule B du 16/11/24

Annotation au verso de la feuille de match mentionnant « terrain injouable car aucune visibilité ».

Considérant le rapport de l'arbitre officiel désigné pour la rencontre M. Yves KABORE qui malgré le brouillard y voyait très clairement (test au point de corner)

La Commission confirme le résultat acquis sur le terrain (4 – 2 en faveur de Poitiers Cep 1892 (2))

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 29226547 : Dissay (1) – Echiré St Gelais / Celles sur Belle / Chauray (1) du 17/11/24

Évocation.

Participation à ce match au sein de l'équipe d'Echiré St Gelais / Celles sur Belle / Chauray (1), d'une joueuse U17F (licence n° 9603456108) non qualifiée (non surclassée).

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer les clubs de l'entente Echiré St Gelais / Celles sur Belle / Chauray lesquels peuvent formuler leurs observations avant le mercredi **27 novembre 2024**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

DIVERS

Courriels des clubs de : Nouaillé, Stade Poitevin FC :

Réponses par courriel.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 28899745 : Neuville (3) – Poitiers Stade (3) en Départemental 2 poule A du 17/11/24

- Match n° 28922810 : Château Larcher (3) – Nieuil l'Espoir (3) en Départemental 4 poule D du 17/11/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.



COMMISSION DE STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal n° 2 Réunion du jeudi 07 novembre 2024 par voie électronique

Président de séance : M. OLIVIER Jean-Louis

Présents : MM. DENIS Aurélien, DOUSSELIN Martial, OLIVIER Jean Louis, RIDEAU Jean-Louis, SECHET Pierre.

Non convoqué : M. AUBINEAU Sébastien

*Toutes les décisions publiées dans ce Procès-Verbal tiennent lieu de
NOTIFICATION OFFICIELLE aux CLUBS et aux ARBITRES.*

EXAMEN DES DOSSIERS ET COURRIERS TRANSMIS

Arbitre – JOUDIQU Vladimir

Club quitté : LATILLÉ - Nouveau club : BOIVRE SPORTING CLUB
M. ECAULT Franck ne participe ni aux débats, ni à la décision.

La Commission reprend le dossier en instance (cf PV 01 du 02-10-2024).

Reçu le rapport demandé au club de LATILLÉ demandant la preuve d'envoi d'une invitation ou convocation à M. JOUDIQU Vladimir concernant l'Assemblée Générale du club le 25/05/2024 actant la fusion-absorption.

Considérant que le club de LATILLÉ précise ne pas être en mesure de fournir quelconque pièce justificative prouvant l'envoi d'une convocation à l'Assemblée Générale du club le 25/05/2024 actant la fusion-absorption, la diffusion n'ayant été réalisée que par voies non officielles (échanges verbaux, réseaux sociaux...)

Considérant néanmoins que le club de LATILLÉ précise :

- qu'il ne puisse pas être écrit que « *Vladimir était défavorable à notre fusion* » (cf PV 01)
- que sa priorité était bel et bien de rejoindre son frère, fait confirmé par l'intéressé (cf PV 01) et dans les échanges par sms entre l'intéressé et M. QUINTARD Christophe, ex-président du club de LATILLÉ (« *je pense que je signerai au même endroit que lui si jamais pour faire quelques entraînements donc la décision lui appartient* »)
- le nombre d'appels entre M. QUINTARD Christophe et M. JOUDIQU Vladimir (10) sur la période entre le 6 mai et le 4 juillet, laissant penser que l'intéressé était bel et bien inclus au projet de fusion entre les clubs de VOUILLE et LATILLÉ, et qu'il serait donc surprenant que les dates des AG n'aient pas été évoquées en amont de celles-ci.

Considérant que le club de LATILLÉ confirme « *un manque de reconnaissance, voire un manque de respect* » de l'intéressé au vu de l'investissement de son ancien club.

Considérant l'article 32 :

« *En cas de fusion entre deux ou plusieurs clubs, l'arbitre qui ne désire pas renouveler sa licence pour le club issu de la fusion doit introduire une demande de licence d'indépendant ou en faveur d'un nouveau club au plus tard le 21ème jour qui suit la date de l'Assemblée Générale constitutive du club nouveau ou du club absorbant, ou au plus tard le 15 juin si cette Assemblée Générale constitutive est antérieure au 25 mai.* » ;

Considérant que la **demande de licence a été saisie le 27/06/2024** à 8h31 par le club de BOIVRE SPORTING CLUB.

Considérant que l'Assemblée Générale du club de VOUILLE pour la saison 2023/2024 a eu lieu le **25/05/2024**, et qu'à l'issue de celle-ci s'est déroulée l'Assemblée Générale Extraordinaire pour l'adhésion à la fusion-absorption avec le club de LATILLÉ ;



Considérant que l'Assemblée Générale du club de LATILLÉ pour la saison 2023/2024 a eu lieu le **02/06/2024** ;
Considérant qu'il apparaît qu'aucune AG dite constitutive n'a été réalisée par les clubs de VOUILLÉ et LATILLÉ ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte les éclaircissements du service juridique de la Fédération Française de Football :

« A défaut de la tenue, entre le 02.06 et le 27.06.2024, d'une AG susceptible d'être considérée comme l'AG constitutive du club issu de la fusion-absorption, une application stricte du texte devrait normalement conduire à prendre comme point de départ du délai de 21 jours l'AG du 25.05.2024, c'est-à-dire, d'après vos indications, l'AG du club absorbant lors de laquelle il a validé la fusion-absorption. » ;
Considérant la même réponse du Directeur Général Adjoint de la Ligue de Football-Nouvelle-Aquitaine ;

Considérant un mail reçu par le club de BOIVRE le 29 juin à 07h30, précisant avoir *« recruté un nouvel jeune arbitre avec une licence la saison dernière au club de PF Latillé, qui cette année s'est mis en sommeil mais a fait une entente avec Vouillé »*, laissant ainsi penser à une certaine méconnaissance du projet de fusion entre les clubs de VOUILLÉ et LATILLÉ leur permettant de faire appliquer l'article 32.

Considérant que le club de BOIVRE ne semble pas avoir mis tout en œuvre pour saisir la demande de licence dans les délais prévus par l'article 32.

Considérant que la commission décide de ne pas retenir l'argument exposé par le club de BOIVRE, précisant que M. JOUDIOU Vladimir n'a reçu aucune invitation à l'une des deux Assemblées Générales des clubs de VOUILLÉ et LATILLÉ.

Décide de déclarer M. JOUDIOU Vladimir indépendant jusqu'à la saison 2027-2028 incluse.

L'intéressé couvrira le club de Vouillé pendant les saisons 2024-2025 et 2025-2026 puisqu'il bénéficie de l'article 35, Latillé (club absorbé) étant le club formateur.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie (avec en tête du club) ou courrier électronique (d'une adresse officielle du club), le droit d'examen étant de 114 euros.

Prochaine réunion sur convocation.

**Le président,
Jean-Louis OLIVIER**

**Le secrétaire de séance,
Aurélien DENIS**



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86

Saison 2024-2025

Stage DETECTION / SELECTION

U13 et U14 FILLES



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueuses nées en 2011 et 2012.

MERCREDI 4 DECEMBRE 2024 à POITIERS

au complexe sportif Michel Amand (terrain Synthétique – 86000)

(rendez-vous à 13H45 - fin prévu vers 17h)

Pour ce rassemblement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeuse
- de l'autorisation parentale ci-jointe (*si celle-ci n'a pas déjà été fournie*)
- d'une gourde

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94 (Anthony ALLOUIS – CTD PPF/Formation 86).



Liste des joueuses U14 convoquées

	Nom	Prénom	Club
1	AIT BRAHIM FRUIT	LEILA	S.O. CHATELLERAULT
2	AUDINET	ALICE	STADE POITEVIN F. C.
3	BOUCHET	ELISA	ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS
4	BOUHASSOUN	LINDA	S.O. CHATELLERAULT
5	CELESTIN	NOELIE	U.S. CHAUVIGNY
6	CLAVERIA	LYLIA	STADE POITEVIN F. C.
7	CROSNIER	CHLOE	U.S. CHAUVIGNY
8	FERON	MAELYS	STADE POITEVIN F. C.
9	FLEURY	CLARA	F.C. LOUDUN
10	LAMARCHE	LOU	ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS
11	RENAULT	LEYLA	F.C. LOUDUN
12	ROY	ILONA	J.S. NIEUIL L'ESPOIR
13	ROYER	JEHANNE	U.S. CHAUVIGNY
14	SURAULT	ORIANE	FOOTBALL CLUB VOUNEUIL BÉRUGES
15	VADE	LILLY	FOOTBALL CLUB VOUNEUIL BÉRUGES

Liste des joueuses U13 convoquées

	Nom	Prénom	Club
1	DOUTEAU GUYARD	MARGOT	ENT.S. VENDELOGNE
2	PRIETO	STELLA	STADE POITEVIN F. C.
3	AUTEF	LIZY	U.S CHAUVIGNY
4	HADDAN	RIME	A.S PORTUGAIS CHATELLERAULT
5	LAAOUINI	ASMAE	STADE POITEVIN F. C.
6	MATHIEU	JULIETTE	STADE POITEVIN F. C.
7	JEGOU	ALICE	ESP. ST BENOIT
8	WELLER	JADE	STADE POITEVIN F. C.
9	HAMELIN	NINON	U.S VOUILLE
10	COUSSIT	MAELYS	U.ET.S. MONTMORILLON
11	BASSOLI	LOLA	ENT. SAINT MAURICE GENCAÏ
12	BROSSARD	MAELYS	STADE POITEVIN F. C.
13	VANCOILLIE	ANAI	F.C. ROUILLE
14	THOUIN	ELENA	STADE POITEVIN F. C.
15	RENAUD	JUSTINE	AS VALDIVIENNE
16	MARONNEAU	MAELLE	STADE POITEVIN F. C.
17	EMERIAULT	LIA	ET.S. CHÂTEAU-LARCHER
18	VILLEPONTOUX	DAPHNE	STADE POITEVIN F. C.
19	DAIRAIN	NORAH	J.S NIEUIL L'ESPOIR
20	BAZILE OCTUVON	SHAINA	S.O. CHATELLERAULT
21	LAFORGE	APOLLINE	U.S. MELUSINE LUSIGNAN
22	HERBRETEAU	CLARA	J.S NIEUIL L'ESPOIR



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom de la joueuse) :

- A PARTICIPER pour la saison 2024-2025 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- J'AUTORISE le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- JE CERTIFIE que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**

- J'AUTORISE également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

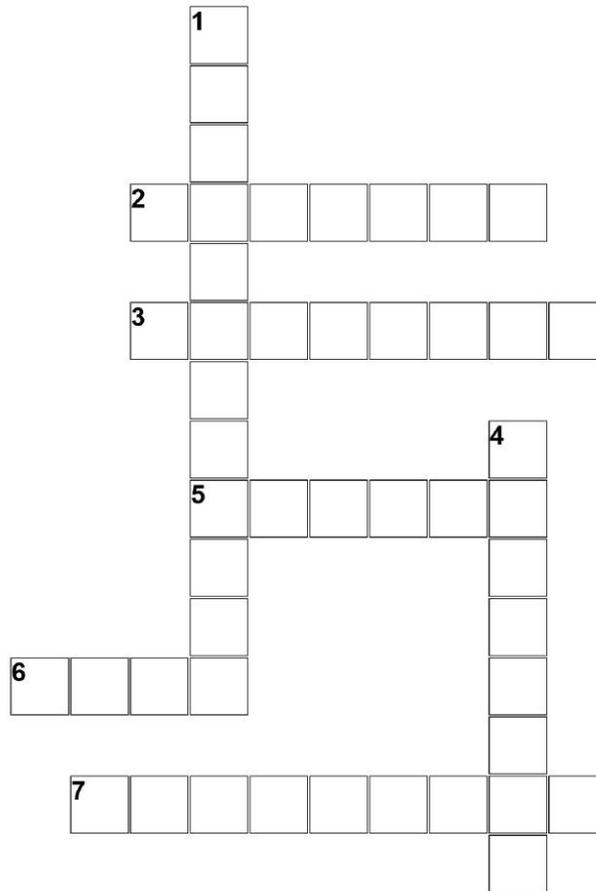
ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>



MINI JEU

Equipes évoluant en R2



Horizontal

2. En bleu et jaune
3. Equipe fanion dans la même poule que les Girondins de Bordeaux
5. A la recherche de sa 1ère victoire en R2
6. C'est à Châtelleraut mais ce n'est pas Châtelleraut
7. Derniers vainqueurs de la Coupe Louis David

Vertical

1. Seule équipe du département en poule B de R2
4. Toujours en course en Coupe de France



RÉPONSES VIENNE HEBDO PRÉCÉDENT

De quel joueur s'agit-il ?



CASEMIRO



Antoine GRIEZMANN



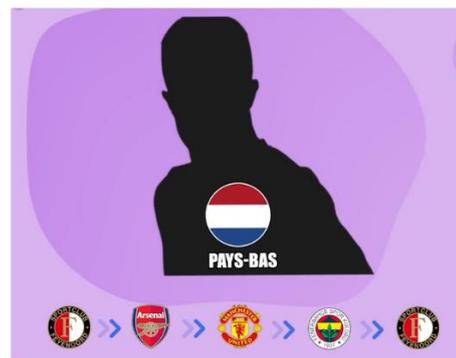
Thiago SILVA



Toni KROOS



Thibaut COURTOIS



Robin VAN PERSIE



Wayne ROONEY